

REPUBLIQUE DE GUINEE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET No D/2003/ 102 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN HAUT FONCTIONNAIRE AU CABINET
PARTICULIER DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu La Loi Fondamentale
Vu Le Décret No D/99/004/PRG/SGG du 08 Mars 1999, portant nomination du
Premier Ministre :
Vu Le Décret No D/99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, modifié par les Décrets
No D/2000/007/PRG/SGG du 25 Janvier 2000, le No. D/2000/046/PRG/SGG
du 03 Juin 2000 et le No. D/050/PRG/SGG du 07 Juin 2000 nommant les
Membres du Gouvernement,

DECRETE

Article 1

Madame Ndiaye Hadja Naye Diao, précédemment Directrice des Enquêtes
Judiciaires au CNLC est nommée Directrice Adjointe au Cabinet Particulier du
Président de la République.

Article 2

Les Ministères de la Fonction Publique et de l'Emploi, de l'Economie et des
Finances sont chargés pour ce qui les concerne de la bonne application du présent
décret.

Article 3

Le Présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera
enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Conakry le 10/12/ 2003
GENERAL LANSANA CONTE